Ministry of Education
Capital and Business Support Division
315 Front Street West
15th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires
315, rue Front Ouest
15e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2026: B03

Note de service

Date : Le 13 novembre 2026

Destinataires : Chefs de service administratif
Responsables des services à l'enfance, gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS)
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

Expéditeur : Paul Cleaver,
Sous-ministre adjointe par intérim
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

Objet : Lancement du Programme d'immobilisations prioritaires de 2026-2027 et modifications à venir au Programme d'immobilisations prioritaires 2027-2028

Le ministère de l'Éducation est heureux d'inviter les conseils scolaires à présenter des propositions aux fins de financement dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires pour 2026-2027. Ce programme soutient l'engagement de l'Ontario à bâtir, à agrandir, à consolider et à moderniser les infrastructures scolaires afin que les élèves puissent accéder à des milieux d'apprentissage de haute qualité près de chez eux.

Programme d'immobilisations prioritaires 2026-2027

Dans le cadre des efforts continus du Ministère à améliorer la transparence, l'uniformité et la préparation des projets, le Programme d'immobilisations prioritaires continue d'être un guichet unique simplifié pour la réception des demandes de financement des immobilisations au moyen d'un processus unique consolidé et coordonné. Plus précisément, on demande aux conseils scolaires de présenter des

demandes pour répondre à leurs besoins les plus prioritaires en matière d'immobilisations, à savoir ceux liés aux pressions en matière de locaux, à l'état des installations, aux regroupements d'écoles et à l'accès à des écoles de langue française. Les conseils scolaires peuvent également présenter des demandes liées à des locaux de services de garde d'enfants associés à un projet scolaire.

Les conseils scolaires de langue française peuvent aussi présenter des projets pour considération qui sont financés dans le cadre du programme d'infrastructure financé par le gouvernement fédéral et du programme relatif à l'Entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde (programme CAN-ON). Ces propositions visent à soutenir des espaces communautaires au sein des écoles ayant des services de garde d'enfants.

Les soumissions seront évaluées en utilisant un cadre de travail provincial uniformisé qui prend en considération les besoins cernés en matière d'immobilisations et l'état de préparation au démarrage des projets, y compris l'état du site, l'uniformisation de la conception et les autres exigences spécifiques au programme. La priorité sera accordée aux projets qui démontrent les plus forts besoins et états de préparation pour procéder.

Nouveauté pour 2026-2027, les soumissions seront limitées à un maximum de cinq (5) projets (à l'exception des soumissions dans le cadre du programme CAN-ON). Toutefois, afin de mieux répondre aux besoins des conseils scolaires en matière d'immobilisations grâce à un processus de traitement et d'approbation plus structuré et plus fréquent, le Ministère mettra en place des changements à compter du Programme d'immobilisations prioritaires de 2027-2028. Il y aura deux sessions de sélection, la première débutant en janvier 2027, ce qui permettra aux conseils scolaires de présenter des projets supplémentaires.

-

Aperçu de la soumission des demandes dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires de 2026-2027

- La date limite pour présenter toutes les demandes de financement des immobilisations est le 5 janvier 2027. Aucune soumission ne sera acceptée après cette date.
- NOUVEAU** Les conseils scolaires pourront soumettre **jusqu'à cinq (5) projets d'immobilisations prioritaires**. (Les projets distincts soumis dans le cadre du programme CAN-ON ne sont pas comptabilisés ici.)
- Les modèles d'analyse de rentabilisation, les lignes directrices relatives au programme, le catalogue de conceptions et les autres documents à l'appui peuvent être téléchargés à partir du site SharePoint de la Division du soutien aux immobilisations et aux affaires. Ce site sera également utilisé pour soumettre les propositions.
- Les conseils scolaires sont invités à faire ce qui suit :
 - Soumettre des propositions de projet détaillées pour répondre aux besoins actuels en matière d'installations destinées aux élèves liées :

 - aux pressions en matière de locaux;
 - aux regroupements d'écoles;
 - à l'état des installations, en tenant compte de la santé et de la sécurité;
 - à l'accès aux écoles de langue française;
 - aux besoins en immobilisations pour les services de garde d'enfants associés à un projet scolaire.
 - Fournir un sommaire de haut niveau des projections à long terme des effectifs scolaires liées aux plans de croissance municipaux.
 - Fournir un classement par ordre de priorité des propositions. (Maximum de 5)
- Les conseils scolaires qui choisissent de présenter à nouveau une demande de 2024-2025 ou de 2025-2026 peuvent utiliser le processus simplifié (formulaire abrégé) pour la soumettre.
- Ces modèles doivent également être remplis par les conseils scolaires de langue française qui soumettent des demandes dans le cadre du programme CAN-ON concernant les espaces de la petite enfance et les espaces communautaires.
- Veuillez consulter les lignes directrices relatives au programme sur le site SharePoint pour obtenir de plus amples renseignements, y compris des instructions détaillées.

Changements apportés au processus de soumission :

- **Validation préalable à la soumission d'une demande au Programme d'immobilisations prioritaires 2026-2027 :** Afin d'assurer la qualité et l'exhaustivité des demandes, les conseils scolaires sont invités à **effectuer une vérification de la demande aux fins de validation préalable à la soumission** avec leur analyste des immobilisations du ministère avant la date limite de soumission.
- Ce processus de validation préalable ne constitue pas une étude, une évaluation ou une analyse du bien-fondé d'un projet et ne fournit aucune indication de l'admissibilité au financement ou de l'approbation du projet.
- **Soumissions de projets liés à l'état des installations :** Les demandes relatives à l'état de l'installation au regard de la santé et de la sécurité doivent être appuyées par un **rapport d'évaluation produit par une tierce partie** pour justifier la nature urgente du projet. Les critères d'évaluation mettront davantage l'accent sur les projets qui traitent des risques importants liés à la structure, à l'état de l'installation et à la santé et sécurité.

Rappels :

- Les projets détaillés soumis doivent inclure des analyses de rentabilisation (écrites et Excel) démontrant un besoin en matière de locaux et une solution proposée, à savoir une nouvelle école, un agrandissement ou la modernisation d'une école existante, accompagnée d'une justification. **Les dossiers incomplets peuvent être considérés comme non admissibles à un financement.**
- Les conseils scolaires sont invités à étudier toutes les solutions d'immobilisations possibles, y compris les agrandissements sur les emplacements scolaires existants, avant d'envisager la construction d'une nouvelle école, ainsi que les possibilités de présenter

des projets à utilisation commune, le cas échéant.
- Le calendrier détaillé du projet, y compris les dates des principales étapes, est requis.
- Il est recommandé que les projets comprennent les coûts estimatifs de catégorie D. Une indexation des coûts ne peut pas être incluse dans les estimations du projet.

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU PROJET

L'état de préparation du projet sera évalué en fonction des renseignements et des pièces justificatives fournies dans le cadre du processus de soumission, y compris les preuves démontrant que le projet peut être mené à bien dans les délais proposés et être livré en temps opportun. Les soumissions devront contenir des détails sur l'état des sites du projet, des plans d'aménagement accompagnés d'estimations des coûts ainsi qu'un calendrier clair présentant les dates des principales étapes. Si un site doit être acquis, les délais d'acquisition seront pris en considération. Des projets peuvent être financés même si le terrain sur lequel l'école doit être construite n'appartient pas encore au conseil scolaire, à condition que celui-ci ait démontré qu'il pourrait acquérir le terrain dans un délai raisonnable.

UNIFORMISATION DE LA CONCEPTION

Le recours à des conceptions uniformisées peut favoriser la préparation des projets en accélérant les phases de conception, d'approbation et d'approvisionnement, ce qui permet de réduire la durée et les coûts globaux des projets. En vue d'appuyer ces objectifs, il est attendu que la construction de nouvelles écoles élémentaires fait appel à des conceptions reproduites tirées du catalogue de conceptions de l'EDU ou à une autre conception répondant à des critères précis. Lorsque possible, les conseils scolaires devraient également évaluer les possibilités de faire appel à des conceptions reproduites pour les soumissions liées à la construction de nouvelles écoles secondaires.

ÉCOLES URBAINES ET INNOVANTES

Le Ministère reconnaît que l'intensification dans les zones urbaines à forte densité peut exiger de recourir à des approches nouvelles et différentes. Lorsqu'il est difficile de trouver des terrains convenables pour la construction d'une école, le Ministère encourage les conseils scolaires à rechercher des moyens nouveaux et novateurs de construire des écoles, notamment des écoles verticales et des écoles de type podium.

ENGAGEMENTS ENVERS LES PROJETS

Les projets approuvés continueront d'être assujettis au cadre amélioré pour la responsabilisation en matière d'immobilisations du Ministère. Les conseils scolaires seront tenus de respecter les exigences applicables en matière de rapports, de surveillance et de supervision et de démontrer le respect de leur engagement envers le projet approuvé, notamment en ce qui concerne la portée, le calendrier et le budget

du projet. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le Manuel des politiques et des programmes en matière d'immobilisations scolaires.

SÉANCES D'INFORMATION

Le Ministère tiendra des séances d'information sur le Programme d'immobilisations prioritaires aux dates suivantes :

- Séance en anglais : Date : le 30 novembre 2026
- Séance en français : Date : le 2 décembre 2026

Ces séances aideront le personnel des conseils scolaires à effectuer les analyses de rentabilisation liées aux immobilisations prioritaires

Perspectives pour l'avenir : Programme d'immobilisations prioritaires 2027-2028 — Modèle à double admission

À compter de l'année 2027-2028, le Programme d'immobilisations prioritaires passera d'un appel à projets annuel unique à deux cycles de soumission par an, offrant ainsi aux conseils scolaires des occasions plus fréquentes de présenter des projets d'immobilisations en vue d'un éventuel financement.

- Cycle 1 : La période de dépôt des demandes s'étendra de janvier à mars, et les résultats devraient être annoncés dès le mois de juin 2027.
- Cycle 2 : La période de dépôt des demandes s'étendra de juin à septembre, et les résultats devraient être annoncés dès le mois de décembre 2027.

Les conseils scolaires pourront soumettre jusqu'à cinq (5) projets d'immobilisations prioritaires par cycle. Par ailleurs, les projets qui n'ont pas été retenus lors de la dernière sélection seront pris en compte pour un financement sans qu'il soit nécessaire de présenter une proposition actualisée. De plus amples renseignements seront communiqués aux conseils scolaires en janvier 2027, notamment concernant l'ouverture de la période de dépôt des demandes pour le cycle 1.

PERSONNE-RESSOURCE DU MINISTÈRE

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de renseignements supplémentaires au sujet du Programme d'immobilisations prioritaires, veuillez communiquer avec l'analyste des immobilisations désigné de votre conseil scolaire ou avec :

- Patrizia Del Riccio, directrice, Direction des programmes d'immobilisations, à Patrizia.Delriccio@ontario.ca.
- Tatiana Goulart, gestionnaire, unité A, Direction des programmes d'immobilisations, à Tatiana.Goulart@ontario.ca.

- Gianoula Korinis, gestionnaire, unité B, Direction des programmes d'immobilisations, à Gianoula.Korinis@ontario.ca.

Le Ministère est impatient d'examiner les demandes qui répondent aux besoins en matière d'installations destinées aux élèves dans les collectivités de la province et qui cadrent étroitement avec les objectifs du Programme d'immobilisations prioritaires.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul Cleaver,
Sous-ministre adjoint par intérim
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

c.c. :
Cadres supérieures et supérieurs de l'administration des affaires
Surintendances et gestionnaires de la planification
Coordination de la planification
Leaders pour la petite enfance
Directions générales des gestionnaires des services municipaux regroupés et directions générales des conseils d'administration de district des services sociaux
Holly Moran, sous-ministre adjointe, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de l'Éducation
Didier Pomerleau, sous-ministre adjoint, Division de l'éducation en langue française, ministère de l'Éducation
Andrew Locker, directeur par intérim, Direction des services régionaux, ministère de l'Éducation
Présidence, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Direction générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Présidence, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Direction générale, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Présidence, Ontario Catholic School Trustees' Association (ACSTA)
Direction générale, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
Présidence, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Direction générale, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Direction générale, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)
Direction générale, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)
Direction générale, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)
Direction générale, Ontario Principals' Council (OPC)